



RÈGLEMENT SAPIENS TRAIL

Une nuit un matin pour un cumul de kilomètres

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le SAPIENS TRAIL, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82).

Elle aura lieu les 23 et 24 Février 2019.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 20 ans révolus au jour de la course.

Le concept SAPIENS TRAIL est basé sur une course de Trail réalisée sur un parcours de 20 à 25 km sur la commune de Bruniquel pour une durée supérieur à 12h.

Celui-ci est pourvu de 3 bases de vie permettant à la fois le ravitaillement et la zone de repos.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Vous aurez 12 heures pour cumuler un maximum de kilomètres. Le mental la résistance, l'endurance et la gestion de course devront être vos atouts.

L'assistance sera autorisée que sur les bases de vie.

Un sac de délestage sera disponible sur les 3 bases.

Qui osera s'auto-défier ? Qui pourra surmonter 12 heures dont 9h en nocturne de trail ?

Matériel obligatoire :

Chaque participant devra être muni :

- D'une réserve d'eau (300 ml minimum)
- D'une réserve alimentaire
- D'une couverture de survie
- D'un sifflet
- Une lampe frontale
- Un gobelet personnel
- Un téléphone portable ... qui fonctionne

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- Une veste de pluie imperméable et respirante
- Une seconde couche
- Un collant de course long
- Bonnet et gants

ARTICLE 3 : TARIFS

Pour les participants : 55 €

Repas de clôture : inclus

Pasta party : 10 €

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

Le dossard ne peut être échangé ou revendu.

Inscriptions

[Sur le site à partir du 15 AOUT 2018 ou par chèque à l'adresse de l'association.](#)

Annulation et remboursement

Pour prétendre au remboursement de votre inscription,

La demande d'annulation, envoyée en recommandé à l'adresse postale de l'association, sera prise en compte pour les causes suivantes uniquement :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur entraînant une hospitalisation ou arrêt de travail de plus de 5 jours, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement se fera selon les conditions suivantes :

- Avant le 23 octobre 2018, 90 % du prix du dossard (hors frais de gestion) sera remboursé suivant les cas cités *
- A partir du 23 Octobre 2018, 60% du prix du dossard (hors frais de gestion) sera remboursé suivant les cas cités *
- Après le 23 Janvier 2019, aucun remboursement ne sera possible

Changement de format de course

Le changement de format de course pourra être validé avant le 8 Janvier 2019. Au delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se déroulera au château de Bruniquel les :

Samedi 23 Février 2018

De 16h à 20h : remise des dossards

Il vous sera demandé :

- Une pièce d'identité
- La vérification du matériel obligatoire.

La présentation du matériel obligatoire sera demandé lors du retrait des dossards. Le dossard devra être visible tout au long de l'épreuve. ATTENTION : les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation.

Des contrôles du matériel obligatoire seront pratiqués de façon inopinée et au hasard des coureurs tout au long du parcours.

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage.

Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

ASSURANCE :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association "Bruniquel Origine Trail" déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES : La participation à cette épreuves est subordonnée à :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE ET CONTRÔLES

Une carte par coureur sera à poinçonner à des postes de contrôles numérotés sur le parcours. À la fin de chaque tour elle sera vérifiée. Elle devra avoir les poinçons de chaque poste, dans l'ordre, si la carte est validée, elle sera remplacée par une nouvelle qui portera le n° du tour en cours

Chronométrage : Chaque participant devra porter son dossard de façon visible. Le passage dans les bases de vie déclenchera la comptabilisation du kilométrage et la position du coureur.

Les données seront visibles sur internet via notre site ainsi que sur un écran positionné aux bases de vie.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DU SAPIENS TRAIL

Vendredi 22 Février 2019

- 19h00 à 21h00 : Pasta Party

Samedi 23 Février 2019

- 16h00 à 20h00 : Remise des dossards
- 22h00 : Départ de la course

Dimanche 24 Février 2019

- 10h : Fin de la course
- 11h : Podium
- 12h : Ouverture du repas de fin de course

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Tous les participants Finishers de l'épreuve se verront remettre un lot
Seront récompensés lors du podium, les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes ayant effectués le plus de kilomètres.
En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation lors de l'événement "SAPIENS TRAIL" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours

Le parcours de 20 à 25 km (1000 à 1300 de D+) comprend 3 bases de vie composées d'un copieux ravitaillement et d'une zone de repos. La répartition de ces bases divise donc le parcours en 3 tronçons :

- Du château de Bruniquel (base 1 et lieu du départ) à la base 2 : 6 km variables, MONO-trace en sous bois, sur crête, petite descente technique, du caillou et des bosses ...
- De la base 2 à la base 3 : 11 km variable et variantes, Chemin de randonnée, petite montée pour attaquer une descente en mono, une traversée au dessus des eaux et une ballade au fil de ... chemin forestier large et sympathique, mono trace en sous bois, descente magique sous des arches de verdure ... plutôt roulants ... ou presque)
- De la base 3 à la base 1 : 6 km (Petite descente dans l'herbe, galopade dans un champ, montée, single en lacet, un beau chemin de crête, une vue sur les bases de vies et une superbe descente technique vers le village ... tronçon plutôt physiques ...)

Ravitaillements / Zones de repos

Les 3 bases de vie seront pourvues d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes et des signaleurs placés tout le long du parcours aux endroits stratégiques.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

